

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2019**

### **COMPTE-RENDU POUR AFFICHAGE**

(Application de l'article 30 de la Loi d'Orientation du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République)

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le dix-huit décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, le douze décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Gaël TURBAN, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Eveline BESNARD, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, M. Jacques GUIONET (arrivée au point N°2), Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG (arrivée au point N°2), M. Albert DANTI (arrivée au point N°2), Mme Joëlle AICH, M. Gaël TURBAN, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, Mme Sandra PROVINI, Mme Arielle ATTIAS.

#### **ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Mme Pascale TRIMBACH pouvoir donné à M. le Maire  
Mme Blandine GOUEL pouvoir donné à Mme Eveline BESNARD  
M. Jacques GUIONET pouvoir donné à M. Julien WEIL (jusqu'au point N°1)  
Mme Diane MARTIN pouvoir donné à M. Luc ALONSO  
M. Thomas MURGIA pouvoir donné à M. Thomas BOULLE  
Mme Tiffany CULANG pouvoir donné à M. Alain ASSOULINE (jusqu'au point N°1)  
M. Rénaud BEJAOUI pouvoir donné à Mme Christine SEVESTRE  
Mme Lucile ROBINET pouvoir donné à M. Gaël TURBAN  
M. Philippe LERAY pouvoir donné à Mme Geneviève TOUATI

#### **ÉTAIT ABSENT :**

M. Albert DANTI (jusqu'au point N°1)  
M. Jean EROUKHMANOFF

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **0. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 juillet et du 17 septembre 2019 :**

Sur rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du 12 juillet et du 17 septembre 2019.

#### **1. Rapport pour l'égalité entre les femmes et les hommes :**

Sur rapport de M. DARNAULT, le Conseil Municipal a pris acte du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2019.

## **2. Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 :**

Sur rapport de M. MEDINA, le Conseil Municipal a pris acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2020 et de l'existence du rapport sur la base duquel celui-ci se tient :

### Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'orientations budgétaires est une obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants, et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il s'agit d'une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.

La loi portant nouvelle organisation de la République du 7 août 2015 a rappelé et complété les obligations relatives au rapport d'orientations budgétaires. Ce dernier doit faire l'objet d'un rapport devant comporter :

- les orientations budgétaires envisagées,
- les engagements pluriannuels,
- des informations relatives à la structure et la gestion de la dette et les perspectives pour le projet de budget,
- les informations relatives à la structure des effectifs et aux dépenses de personnel ainsi qu'à leur évolution, et au temps de travail.

Le présent rapport présentera ces éléments en deux parties :

- le contexte général,
- la situation et les orientations budgétaires 2020 de la ville de Saint-Mandé.

### **I. Le contexte général**

#### **1. Zone euro : des indicateurs économiques au plus bas depuis cinq ans**

La croissance en zone euro continue de faiblir. Depuis 2018, elle connaît un fort ralentissement. De 1,8% annuel, le taux de croissance passe à 0,2% au deuxième trimestre après une hausse de 0,4% au premier trimestre<sup>1</sup>. A titre d'exemple, l'Espagne affiche son niveau de croissance le plus bas depuis ces cinq dernières années avec 0,5%. Quant à la croissance française, cette dernière atteint 0,3% au troisième trimestre, réalisant ainsi la même progression que les deux premiers trimestres. L'Italie voit également sa croissance stagner.

Cette atonie prolongée de l'économie européenne est en grande partie liée à la persistance des incertitudes rencontrées à l'échelle internationale. En effet, les échanges commerciaux sont fortement compromis avec l'intensification de la guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis. De même le cours du pétrole subit de fortes perturbations avec les tensions politiques au Moyen Orient et la baisse de la demande. En Europe, le contexte est également peu porteur avec notamment les incertitudes liées au Brexit et la crise politique en Italie.

La Banque de France anticipe une croissance annuelle en volume de 1,1% en 2019, 1,2% en 2020 et 1,4% en 2021.

Concernant l'inflation même constat, celle-ci décélère, de 1,4% en début d'année à 0,8% au troisième trimestre. Cette dernière reste bien en deçà de l'objectif de la Banque Centrale Européenne (BCE) qui est proche de 2%.

Pour remédier à cela, la BCE a décidé d'abaisser ses taux directeurs et de relancer le programme d'achat d'actifs en début novembre poursuivant ainsi sa politique monétaire très

---

<sup>1</sup> Données issues de la Banque de France

accommodante. Elle a par ailleurs annoncé que ces taux resteront à leurs niveaux actuels ou même à des niveaux plus bas jusqu'à que l'objectif d'inflation soit atteint. Les marchés voient alors à chaque annonce un report de la remontée des taux dont le passage en territoire positif est estimé à horizon 2025 (initialement prévu en 2020).

## 2. France : la résistance de la croissance face aux turbulences mondiales

Contrairement à ses voisins européens, la France semble mieux résister aux soubresauts de la conjoncture en affichant un taux croissance annuel de 1,3%<sup>2</sup>. En Allemagne, la croissance annuelle est attendue à 0,6%. Quant à l'Italie, deuxième partenaire commercial de France, cette dernière est quasiment au point mort depuis un an. Pour afficher un tel niveau, la France a pu compter sur la solidité de la demande intérieure permise par les actions de relance du pouvoir d'achat ainsi que de la création d'emplois.

Après une nette progression de l'inflation en 2018 avec 1,8%, cette dernière ralentit à 0,9% en septembre 2019 sur un an après 1% en août et 1,1% en juillet. Ce repli résulte d'un ralentissement du prix de l'énergie en lien avec l'évolution des prix du pétrole mais aussi avec l'absence de hausse de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) début 2019.

A l'avenir, le dynamisme du marché du travail porté par la baisse du taux chômage ainsi que l'augmentation plus importante des salaires devraient impacter positivement l'inflation. Selon les prévisions de la Banque de France, l'inflation atteindrait 1,2% en 2020 et 1,5% en 2021.

## 3. Collectivités territoriales : les principales mesures contenues dans le projet de loi de finances de 2020

Le projet de loi de finances pour 2020 acte la suppression totale de la taxe d'habitation. Cette dernière représente un bouleversement majeur pour les ressources des collectivités territoriales.

Comportant une dizaine d'articles -sur les 80 du texte-, mise à part cette réforme fiscale ce projet ne contient pas de modification significative pour les collectivités en matière de finances.

### *a. La réforme fiscale : la suppression totale de la taxe d'habitation*

Le PLF de 2020 entérine la suppression totale de taxe d'habitation sur les résidences principales conformément à la loi de finances 2018. Dans son fonctionnement, 80% des foyers français assujettis à la taxe habitation se voient intégralement exonérés de cette taxe à horizon 2020.

L'Etat la compense en intégralité jusqu'en 2020. En revanche, à partir de 2021, ce dégrèvement prendra la forme d'une compensation via le transfert de la taxe foncière départementale. L'année de référence retenue sera 2017 et pour éviter que des communes ne soient lésées comme ce fut le cas lors de la réforme de la taxe professionnelle, le gouvernement prévoit un coefficient correcteur.

Par la suite, les 20% des ménages restants verront également un allègement de la taxe d'habitation. Le projet prévoit une mise en place en 2020 pour une exonération totale en 2022. Ainsi en 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

### *b. Les dotations de l'Etat : La DGF de nouveau stabilisée en 2020*

L'année 2018 marquait la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics. Comme en 2019, le gouvernement prévoit une enveloppe stable de 27 milliard d'euros.

---

<sup>2</sup> Données de l'INSEE

Il convient néanmoins de noter que la dotation forfaitaire d'une commune continue de fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et, le cas échéant, du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer, la hausse des dotations de péréquation (DSU et DSR). Pour rappel, l'écrêtement s'applique aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen par habitant de la strate.

*c. Soutien de l'Etat à l'investissement local*

La dotation de soutien à l'investissement public local mise en place en 2016 est maintenue à 570 millions € pour 2020.

*d. La péréquation*

Le projet de loi de finances pour 2020 maintient également l'enveloppe du FPIC au même niveau que 2019 soit 1 milliard.

## **II. Les grandes orientations pour le budget 2020 de la ville de Saint-Mandé**

### **1. Section de fonctionnement**

#### *a. Les recettes de fonctionnement*

#### La fiscalité

L'année 2020 marque la dernière étape du processus de dégrèvement Macron dans lequel 80% des 17 millions de foyers verront la disparition de la taxe d'habitation. Sans impact sur le montant des recettes pour l'instant, la Municipalité restera attentive quant aux modalités calcul de compensation qui entreront en vigueur en 2021.

Pour 2020, le projet de loi de finances prévoit une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 0,9 %. (Ce taux était de 2,2 % en 2019).

A taux constant, cette hausse appliquée aux bases 2020 entraîne une augmentation du produit fiscal de seulement 133 082 euros.

Enfin, cette année encore, grâce à sa gestion rigoureuse, la Municipalité ne devrait pas, comme l'an dernier, augmenter ses taux d'imposition. Ce sera ainsi le 5<sup>ème</sup> budget de la mandature ne comportant pas de hausse de fiscalité.

#### Les dotations de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est la principale contribution de l'Etat aux budgets des collectivités. Or, Saint-Mandé a vu sa DGF diminuer depuis 2014. Les prévisions d'évolution pour Saint-Mandé s'établissent comme suit.

Pour rappel, la dotation de la compensation de la part salaires (d'un montant de 1 823 434 €) ne fait désormais plus partie de la DGF. Elle est intégrée dans l'attribution de compensation de la Métropole du Grand Paris.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
D.G.F	6 232 951	5 883 690	5 058 452	2 524 498	2 046 914	1 986 600	1 930 843
Part de la DGF intégrée dans l'AC				1 823 434	1 823 434	1 823 434	1 823 434
Total	6 232 951	5 883 690	5 058 452	4 347 932	3 870 348	3 810 034	3 754 277
Evolution du total		-349 261	-825 238	-710 520	-477 584	-60 314	-55 757

Pour les années à venir, les hypothèses retenues sont les suivantes :

	2020	2021	2022
D.G.F	1 853 609	1 779 465	1 708 286
Part de la DGF intégrée dans l'AC	1 823 434	1 823 434	1 823 434
Total	3 677 043	3 602 899	3 531 720
Evolution du total	-77 234	-74 144	-71 179

### Les droits de mutation

Le montant arrêté des droits de mutation en fin novembre est de 2 800 000€ (la montant budgété a d'ailleurs été ajusté en DM 2 à 2 600 000€).

Cela est dû à un contexte national qui est resté très favorable (niveau très bas des taux d'intérêt et prix en progression) mais aussi à un contexte local de rajeunissement et de mobilité de la population.

Pour 2020, le montant budgété restera tout de même prudent à hauteur de 2 400 000€.

### Les participations CAF

Elles sont estimées en fonction de la fréquentation des crèches et des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Les actions menées cette année seront reconduites d'où un montant budgété équivalent à 2019 (499 150€).

### Les produits des services

Pour rappel, ils sont constitués principalement des redevances des services (conservatoire, centres de loisirs, piscine, restauration scolaire) et des droits de stationnement sur voirie.

De manière générale, en vue de maintenir le haut niveau de qualité du service public local, la politique tarifaire de la commune s'inscrira en cohérence avec les exercices précédents.

Les droits de stationnement devraient rester stables d'où un montant estimé à 1,45M€ en 2020.

#### *b. Les dépenses de fonctionnement*

A titre informatif, Comparatif des charges de fonctionnement avec les communes de la même strate : en euros par habitant (données de 2018) <sup>(3)</sup>

EN €/hab	Montant en € par hab pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Charges de fonctionnement	1352	1416	1408	1264

### Les charges à caractère général

Le montant projeté fin 2019 est estimé à environ 9 800K €. Il est essentiellement impacté par la compensation versée au délégataire Crèche Attitude pour la Maison du Bois (616 000 €). Des

<sup>3</sup> Analyse financière de la commune réalisée par la DGFIP pour l'exercice 2018

crédits sont à prévoir en 2020 pour le fonctionnement du nouvel équipement (400 000 €). Les autres charges seront maintenues à leur niveau actuel.

Pour 2020, il est budgété un montant de 10 400K€.

### Les dépenses de personnel

En 2019, la Ville a dû absorber le coût budgétaire de différentes mesures de l'Etat :

- la hausse du SMIC à hauteur de 1,5% (contre 1,24 % en 2018) dès le 1er janvier
- la poursuite du PPCR (« Parcours professionnels, carrières et rémunérations ») avec notamment au 1er février le reclassement en catégorie A des postes B de la filière médico-sociale
- le retour à la semaine de 4 jours qui a conduit au recrutement de renforts d'animateurs pour les mercredis
- le coût des élections européennes

La Ville a également absorbé le coût budgétaire du déploiement de nouveaux services ou de l'optimisation d'autres services à la population :

- l'ouverture du CRESCO en septembre 2019 avec la création d'un poste de Directeur des Affaires Culturelles et de CRESCO (le second poste à l'accueil a été pourvu avec le glissement d'un poste d'accueil rattaché initialement à l'Inter Val).
- le recrutement d'un agent d'accueil à la Maison de la famille, d'un chargé de communication, le renfort à la voirie de 3 agents contractuels afin d'anticiper les départs à la retraite de certains agents
- l'extension des horaires d'ouverture de la Médiathèque sur l'année pleine
- la mise en œuvre d'un plan élargi de mise en stage des agents contractuels

A l'inverse, la Ville a réalisé des économies en raison d'autres mesures ou évènements :

- l'impact budgétaire sur l'année pleine du passage en DSP de la Maison du Bois en août 2018
- le non remplacement du Directeur des Services Techniques

Par ailleurs, elle a connu des mouvements de personnel générant soit des surcoûts soit des « économies ». Les absences temporaires (congé de longue maladie, congé de maternité) impliquent des remplacements générant un surcoût budgétaire.

En revanche, certains départs (mutations, détachements, retraites, disponibilités) conduisent à des vacances de poste, donc des « économies », en raison des difficultés à recruter sur des métiers en tension.

Dans ce contexte, et en tenant compte de la poursuite des efforts de gestion inhérents à une politique de maîtrise de la masse salariale, la Ville enregistre en 2019 une baisse de ses dépenses de personnel.

Pour 2020, il faut prendre en considération les éléments de contexte suivants :

- la généralisation du RIFSEEP à toutes les filières concernées
- l'impact budgétaire sur l'année pleine du recrutement des chargés de communication, agent d'accueil CRESCO et directeur des Affaires Culturelles et de CRESCO
- la création de postes (la création nette d'un poste de Régisseur d'équipement induit par le fonctionnement du nouvel équipement CRESCO, 1 poste de peintre)
- la finalisation des recrutements en cours correspondant aux postes vacants
- la poursuite de la mise en œuvre du plan élargi de mise en stage des agents contractuels
- le coût des élections municipales (deux tours)

Dans cette perspective, l'évolution de la masse salariale est la suivante :

	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019	Réalisé 2019 estimé à	BP 2020
Montant	18 646 947€	17 716 591€	18 300 000€	17 490 000€	17 900 000€

Structuration des emplois :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CATEGORIE A	36	15	51
CATEGORIE B	36	33	69
CATEGORIE C	176	114	290
TOTAL	248	162	410

Sur le plan qualitatif, afin de pourvoir les postes vacants, la Ville poursuit la politique de recrutement engagée pour attirer des candidatures de haut niveau. Les efforts portent sur les services à la population (Police municipale, Bâtiment, Petite Enfance, Enfance) et supports (RH, Achats) et ce, afin de maintenir un service public de qualité et de respecter les engagements pris auprès de la population saint-mandéenne.

Gestion du temps de travail :

Conformément à la réglementation les agents travaillent 1 607 h / an (1 600 h + 7h au titre de la journée de solidarité).

#### Les subventions aux associations

L'objectif de la municipalité est de conserver le même niveau de dépenses dans ce domaine.

#### Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le PLF 2020 a reconduit à l'identique le montant du fonds à 1 milliard. Le territoire (PEMB) reste le niveau de détermination des contributions ou versements au titre du FPIC. Le montant pour Saint-Mandé n'est pas encore connu mais il devrait logiquement être proche du montant 2019 (785 503 €).

#### La contribution au fonds de compensation des charges territoriales (FCCT)

Il s'agit de la contribution versée par la ville au Territoire. Elle correspond aux charges de structures mutualisées. La montée en compétence du territoire explique la hausse de cette contribution en 2019 (172 167€).

Pour 2020, le budget prendra en compte cette augmentation en budgétant un montant quasi similaire.

#### Les frais financiers

Ils s'élèveront à 611 241€ en 2020 (663 611€ en 2019). Pour rappel, l'aide annuelle du fonds de soutien est comptabilisée en recettes pour 120 919 euros par an (118 216 + 2 703). Le solde net des frais financiers s'élève donc à 490 322 € (quasiment la moitié des frais 2016 : 1 082 494€)

## 2. Section d'investissement

### a. *Etat de la dette*

L'encours de la dette depuis 2012 :

31 décembre de l'année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capital restant dû	21 914 627	20 564 483	19 197 475	17 812 608	19 532 982	21 686 884 *	20 094 012 *	20 078 397 *

\* Rappelons que l'emprunt de 2 millions d'euros contractualisé fin 2017 a été intégralement mobilisé, le solde (1,4M€) a été versé le 31/10/2019.

Les efforts entrepris ces dernières années pour dégager un autofinancement, pour obtenir des subventions, et pour contenir les dépenses d'investissement avaient permis de ne pas contractualiser de nouveaux emprunts durant six exercices. En 2017, les taux historiquement bas et la réalisation d'investissements importants avaient incité la municipalité à emprunter le montant maximum possible, renforçant ainsi son fonds de roulement à des taux très intéressants. Ces deux dernières années, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit. Dans la mesure du possible, il en sera de même en 2020.

L'encours de dette de Saint-Mandé est de 874 € par habitant (22 963 pop. INSEE) au 31 décembre 2019 (886 au 31/12/2018 pop. INSEE 22 665), à comparer à la moyenne de la strate qui est de 1 036 € par habitant (chiffre de la DGCL, 2017).

### **Synthèse de la dette au 01/01/2020**

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
19 540 554€	3,09%	11 ans et 11 mois	6 ans et 7 mois	15

Etat généré au 01/01/202

Le profil d'extinction de la dette hors emprunts nouveaux :

### **Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N**

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2016	20 787 607,59 €	1 399 625,23 €	1 082 494,48 €	2 482 119,71 €	19 532 982,36 €
2017	19 532 982,36 €	1 446 098,20 €	734 501,25 €	2 180 599,45 €	21 686 884,16 €
2018	21 686 884,16 €	1 592 871,54 €	711 121,69 €	2 303 993,23 €	20 094 012,62 €
2019	20 094 012,62 €	1 613 615,54 €	663 611,17 €	2 277 226,71 €	20 078 397,08 €
2020	20 078 397,08 €	1 622 331,35 €	611 241,34 €	2 233 572,69 €	18 456 065,73 €
2021	18 456 065,73 €	1 522 590,96 €	561 718,74 €	2 084 309,70 €	16 933 474,77 €
2022	16 933 474,77 €	1 557 562,38 €	429 536,86 €	1 987 099,24 €	15 375 912,39 €

En 2020, l'encours de dette serait de 879€ par habitant, à comparer à la moyenne de la strate qui est de 1 036€ par habitant (chiffre de la DGCL, 2018).

La réalisation éventuelle d'un emprunt d'équilibre sur la section d'investissement dépendra de l'évolution des taux sur les marchés financiers.

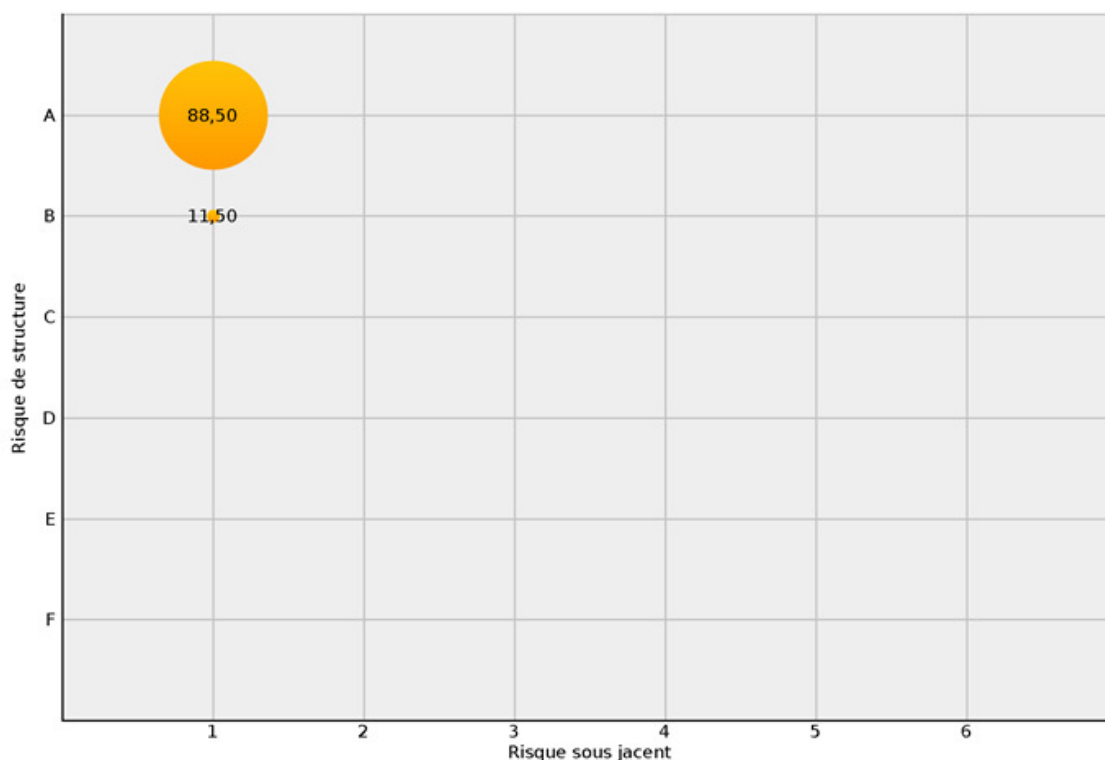
L'état de la dette de Saint-Mandé au 1er janvier 2020 selon les critères de la charte Gissler, qui définit le risque des emprunts contractualisés :



## Dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



Risque élevé  
© Finance Active

### Éléments du bilan – Etat de la dette répartition de l'encours (typologie)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

#### A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	15					
	% de l'encours	88,27%					
	Montant en euros	17 723 6801					
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	11,73%					
	Montant en euros	2 354 7171					
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/11N après opérations de couverture éventuelles.

## *b. Dépenses d'investissement*

La bonne gestion des années précédentes permet de dégager des marges de manœuvre pour l'avenir.

D'importantes opérations d'investissement sont en effet à venir.

### Projets pluriannuels :

- Subvention pour surcharge foncière d'un projet de logements sociaux au 182 rue Gallieni financé sur 3 ans à hauteur de 1 855 000 euros pour la Ville (565 500€ en 2020 puis 742 000€ en 2021 et 547 500€ en 2022) et réalisé par Paris Habitat en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de la Région Ile-de-France.
- Financement à hauteur de 100 000 euros pendant 10 ans (1 million au total, 1ère année en 2017) du nouveau lycée de Vincennes-Saint-Mandé.

### **Projet « Pointe Paul Bert » :**

La commune envisage la cession de ses terrains situés sur la pointe Paul Bert au profit de PHILIA, l'attributaire d'un marché public de travaux, portant sur le programme suivant :

- Construction et vente en état futur d'achèvement à la Commune d'un équipement public d'environ 1050 m<sup>2</sup> partagé entre un pôle musical et un centre technique municipal regroupant les équipes voiries et espaces verts
- Edification de 110 logements locatifs sociaux financés en PLS destinés aux étudiants, pour une surface de plancher globale d'environ 3060 m<sup>2</sup>.

La promesse de vente a été signée entre la Ville et l'opérateur pour un montant de 3 300 000 €. L'acte authentique de vente doit être signé le 19 décembre 2019.

L'acte authentique d'achat en VEFA des équipements publics pourrait être signé en début 2020 pour un montant de 2 950 000 € HT.

Par ailleurs, la Ville s'est engagée à verser au bailleur des logements étudiants une subvention pour surcharge foncière de 350 000 € (échelonnée sur 3 ans).

### Projets d'investissement pour l'année 2020 :

Les projets d'investissement pour 2020 s'inscriront dans les axes suivants :

→ **Transition écologique** : rénovation du centre culturel par l'isolation des façades et la végétalisation de la toiture (190 000€), poursuite du renouvellement du parc automobile par l'achat de véhicules électriques (240 000€), installation d'ilots de fraîcheur dans les cours d'école (450 000€).

→ **Transformation numérique** : dématérialisation de différents services tels que le dépôt de dossier urbanisme, les demandes d'occupation du domaine public ponctuels (exemple : les travaux de déménagement) et permanente (terrasse, enseigne), dématérialisation du circuit interne (150 000€). Changement du parc informatique du labo langues (25 000€). Mise à disposition d'outils numériques auprès des écoles tels les tableaux numériques interactifs (20 000 €).

→ **Les économies d'énergie** : Remplacement des menuiseries extérieures du centre culturel (530 000€).

→ **Le maintien d'un cadre de vie agréable** : des travaux seront réalisés visant à assurer l'entretien et la rénovation de l'espace public : travaux de voirie (ex : avenue Pasteur), éclairage public et signalisation tricolore, mobilier urbain, remplacement des tapis.

→ **L'entretien et la rénovation des bâtiments publics**. Exemples : remplacement de stores, sol, et rénovations divers aux différentes écoles, rafraichissement des écoles et des crèches, rafraichissement de la salle de musculation du centre sportif (19 000€) et du gymnase (110 000€).

→ **L'accessibilité**. Exemples : Poursuite du PPI ADAP dans les bâtiments publics avec mise en conformité des ascenseurs mise en œuvre d'un PAVE : Plan de mise en accessibilité de la Voirie et des Espaces publics voirie avec reprise de trottoirs (330 000€).

→ **Sécurité publique** : extension du parc de vidéos de surveillance, remplacement des serrures électroniques des écoles.

### *c. Recettes d'investissement*

Pour l'année 2020, les recettes d'investissement seront principalement constituées :

- du FCTVA, qui dépend des investissements réalisés en 2019,
- des dotations aux amortissements

Par ailleurs, la ville sollicitera des subventions pour certains investissements (réserve parlementaire, DSIT, la région, le département et la métropole).

### 3. Les ratios de gestion

De façon prudente, la municipalité souhaite conserver un taux d'épargne brute compris entre 7 % et 8 %, soit un montant d'au moins 3 millions d'euros.

Ramené à un capital restant dû (CRD) de 18 456 066 €, le ratio de désendettement s'élèverait théoriquement à 6 ans. Il serait donc inférieur au seuil d'alerte, situé entre 8 et 12 ans.

### 3. **Octroi de l'indemnité de conseil au trésorier municipal :**

Sur rapport de M. IZRALEWICZ le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'octroi de l'indemnité de conseil au Trésorier Municipal.

### 4. **Ouverture des crédits d'investissement 2020 :**

Sur rapport de Mme CROCHETON, le Conseil Municipal a approuvé à la majorité l'ouverture des crédits d'investissement 2020 comme suit :

**Contre : 3** *Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI.*

**Abstention :**

**Pour : 31** *M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Eveline BESNARD, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, M. Albert DANTI, Mme Joëlle AICH, M. Rénald BEJAOU, M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Arielle ATTIAS.*

**5. Garantie d'emprunt accordée à OGEC Saint Michel – Transfert du prêt d'OGEC Saint Michel de Picpus au bénéfice d'OGEC Saint Michel:**

Sur rapport de M. LE TYMEN, le Conseil Municipal a approuvé à la majorité la garantie d'emprunt accordée à OGEC SAINT MICHEL et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de garantie afférente et à signer tous les documents se rapportant à ce contrat de prêt comme suit :

**Contre :**

**Abstention : 2** M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET.

**Pour : 32** M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Eveline BESNARD, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, M. Albert DANTI, Mme Joëlle AICH, M. Rénald BEJAOUI, M. Luc ALONSO, Mme Arielle ATTIAS, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI.

**6. Garantie d'emprunt accordée à Vilogia – Programme d'acquisition de 110 logements étudiants situés 4 rue Paul Bert à Saint-Mandé:**

Sur rapport de M. MEDINA, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la garantie d'emprunt accordée à VILOGIA et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de garantie afférente et à signer tous les documents se rapportant à ce contrat de prêt.

**7. Participation communale au financement de la surcharge foncière et approbation de la convention - Programme d'acquisition de 110 logements étudiants situés 4 rue Paul Bert à Saint-Mandé (Vilogia) :**

Sur rapport de M. WEIL, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la participation communale et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

**8. Approbation des conditions d'autorisation préalable de changement d'usage et institution de la procédure d'enregistrement (taxe de séjour) :**

Sur rapport de M. MEDINA, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les conditions d'autorisation préalable de changement d'usage et l'institution de la procédure d'enregistrement.

**9. Demandes de subventions auprès de la Métropole du Grand Paris (FIM), du SIPPEREC et de la Région Ile de France pour des projets concernant la rénovation et l'isolation du centre culturel communal :**

Sur rapport de M. ASSOULINE, le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité M. le Maire à solliciter les subventions nécessaires auprès de la Métropole du Grand Paris, de la Région Ile de France et du SIPPEREC et à signer les différents documents afférant à cette affaire.

**10. Dissolution définitive de la caisse des écoles :**

Sur rapport de M. DANTI, Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la dissolution définitive de la caisse des écoles de la commune et la reprise de l'actif et du passif dans le budget Ville.

**11. Création d'un poste d'ingénieur territorial pour assurer les fonctions d'administrateur systèmes réseaux :**

Sur rapport de M. DARNAULT, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la création d'un poste d'ingénieur territorial pour assurer les fonctions d'administrateur réseaux et de rectifier le tableau des effectifs en conséquence.

**12. Modification du tableau des emplois :**

Sur rapport de Mme TUNG, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les modifications du tableau des emplois de la collectivité.

**13. Modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction par convention d'occupation précaire avec astreinte peut-être attribué :**

Sur rapport de M. DARNAULT, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction par convention d'occupation précaire avec astreinte peut-être attribué.

**14. Compensation financière de certains jours épargnés sur les Comptes Epargnes Temps :**

Sur rapport de Mme QUERON, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les dispositions relatives à la compensation financière de certains jours épargnés sur les Comptes Epargnes Temps.

**15. Participation des familles et de la Ville aux dépenses du séjour de ski pour l'année 2020 :**

Sur rapport de Mme CARRESE, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la participation des familles et de la Ville aux dépenses du séjour de ski de l'année 2020.

**16. Approbation de l'avenant n°20 à la convention relative à la participation de la Ville aux frais de fonctionnement pour les élèves saint-mandéens fréquentant l'école élémentaire Notre-Dame – année scolaire 2019-2020 :**

Sur rapport de Mme VERON, le Conseil Municipal a approuvé à la majorité l'avenant n°20 à la convention fixant la participation de la Ville pour l'année scolaire 2019-2020 comme suit :

**Contre : 2**                    *Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY.*

**Abstention : 3**            *M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, Mme Sandra PROVINI.*

**Pour : 28**    *M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Eveline BESNARD, Mme Maria TUNG, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme*

*Tiffany CULANG, M. Albert DANTI, Mme Joëlle AICH, M. Rénauld BEJAOU, M. Luc ALONSO, Mme Arielle ATTIAS.*

M. DAMAS ne participe pas au vote.

**17. Approbation de la convention d'Objectifs et de Financement relative à la prestation de service « Relais assistants maternels » n° 200700186 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne :**

Sur rapport de Mme BESNARD, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la convention d'Objectifs et de Financement relative à la prestation de service « RAM » n° 200700186 et a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**18. Modification et approbation du règlement intérieur de la crèche familiale :**

Sur rapport de M. DAMAS, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le nouveau règlement intérieur de la crèche familiale.

**19. Reconduction de l'aide municipale pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique :**

Sur rapport de Mme CROCHETON, le Conseil Municipal a approuvé à la majorité la reconduction de l'aide municipale pour l'achat d'un vélo à assistance électrique comme suit :

**Contre :**

**Abstention : 5** M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Arielle ATTIAS, Mme Diane MARTIN.

**Pour : 29** M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Eveline BESNARD, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, M. Albert DANTI, Mme Joëlle AICH, M. Rénauld BEJAOU, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI.

**20. Versement de la subvention pour l'année 2020 à l'Adil du Val de Marne :**

Sur rapport de Mme AICH, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire, à l'unanimité, de verser à l'ADIL du Val de Marne, une subvention de 1 607 € au titre de l'année 2020.

**21. Proposition de dénomination de la nouvelle voie perpendiculaire à l'avenue Pasteur au niveau du N°4 et donnant accès au bâtiment CRESCO, à l'IGN et au parking du bâtiment FLORESCO :**

Ce point n'a pas été abordé et sera présenté lors de l'une prochaine séance du conseil municipal.

**22. Approbation de la convention de partenariat 2020 avec la Chambre de métiers et de l'artisanat du Val de Marne :**

Sur rapport de Mme SEVESTRE, le Conseil Municipal a autorisé M le Maire, à l'unanimité, à signer la convention de partenariat 2020 avec la Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne.

**23. Avis du Conseil Municipal sur la dérogation au principe de repos hebdomadaire dominical pour 12 dimanches sur l'année 2020 :**

Sur rapport de M. BOULLE, le Conseil Municipal a approuvé à la majorité le calendrier d'ouvertures dominicales pour l'année 2020 comme suit :

**Contre : 3** *Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI.*

**Abstention :**

**Pour : 31** *M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Eveline BESNARD, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, M. Albert DANTI, Mme Joëlle AICH, M. Rénald BEJAOUI, M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Arielle ATTIAS.*

**24. Examen des rapports annuels d'activités 2018 des syndicats :**

Sur rapport de Mme FAURE, le Conseil Municipal a pris acte des rapports d'activités annuels 2018 des syndicats suivants :

- SIGEIF, Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France,
- SIPPEREC, Syndicat de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Communications,
- SIFUREP, Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne.

**25. Examen des rapports annuels d'activités 2018 des délégataires de service public :**

Sur rapport de M. TINEL, le Conseil Municipal a pris acte des rapports d'activités annuels 2018 des délégataires de services publics suivants :

- Q-PARK (stationnement sur voirie et parkings)
- DADOUN (marchés aux comestibles)

**26. Présentation du rapport annuel des recours administratifs préalables obligatoires aux Forfaits Post Stationnement établis sur la commune de Saint-Mandé :**

Sur rapport de Mme CULANG, le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel des recours administratifs obligatoires aux Forfaits Post Stationnement établis sur la commune de Saint-Mandé.

**27. Création des tarifs de location des salles « Cresco » applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :**

Sur rapport de M. GUIONET, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les tarifs de location des salles du bâtiment « Cresco » et des coûts de personnels nécessaires, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**28. Décisions du maire en application de l'article L 2122.21 L 2122.22 L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Sur présentation de M. le Maire, le Conseil Municipal a pris acte de la liste des décisions.

**28Bis. Demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris concernant l'aménagement des cours d'écoles Paul Bert (maternelle et élémentaire) en ilot de fraîcheur**

Sur rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire, à l'unanimité, de solliciter les subventions nécessaires auprès du Fonds d'Investissement Métropolitain de la Métropole du Grand Paris concernant l'aménagement des cours d'écoles Paul Bert (maternelle et élémentaire) en ilot de fraîcheur.

**29. Questions diverses :**